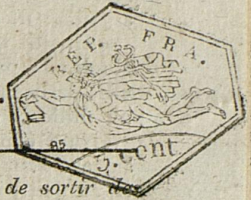


LE PUBLICISTE.

Primedi 1^{er}. Germinal, an VI.

(Mercredi 21 Mars 1798).



Progrès du parti français dans les Etats-Unis d'Amérique. — Ordre donné au consul britannique de sortir des états du dey d'Alger. — Nouveaux avantages remportés sur Passwan-Oglou. — Séances du corps législatif ligurien et de l'assemblée constituante batave. — Préparatifs militaires à Perpignan. — Lettre au rédacteur sur la filature du lin et du chanvre.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

De Philadelphie, le 30 janvier.

Notre congrès, dans ses dernières séances, n'a presque agité d'autre question que celle de savoir si les Etats-Unis continueroient d'entretenir des envoyés à Berlin, à Madrid & à Lisbonne. Comme l'envoi de ces ministres est une des attributions du pouvoir exécutif, le congrès, à qui seul appartient le droit de voter des fonds pour les dépenses publiques, a seulement examiné s'il convenoit d'appliquer à l'avenir une partie des revenus nationaux à l'entretien de ces ministres. Jusqu'à ce jour, il n'y a rien eu de déterminé à cet égard.

Le parti français s'augmente de plus en plus. On compte dans les différens états plusieurs papiers-nouvelles qui applaudissent ouvertement aux revers de la coalition des puissances de l'Europe contre la liberté de la France. Le *Looking-Glass* (Miroir), gazette qui se publie à New-York, est une de celles qui se prononcent le plus énergiquement sous ce point de vue. Elle a donné, ces jours derniers, l'état de ce que les princes coalisés ont gagné à combattre les Français.

On voit par ce tableau, dont l'idée est assez plaisante, que le grand-duc de Toscane y a gagné la perte des meilleurs régimens de sa petite armée, & des sommes que Buonaparte a exigées de lui à titre de contributions; le roi de Sardaigne, la perte d'un tiers de ses états, & de continuelles alarmes sur un trône chancelant; les Etats-Unis, la perte de la moitié de la marine, & la situation la plus critique à l'égard d'une puissance formidable qui voit à ses pieds tout le contingent européen; enfin, l'Angleterre, deux millions de livres sterling, & deux cent mille hommes de moins; une accumulation effrayante de marchandises dans ses magasins, la suspension des travaux de ses manufactures, & la presque certitude d'être obligée de recevoir la loi d'une nation que son gouvernement espéroit traiter comme on a traité la Pologne.

A F R I Q U E.

D'Alger, le 20 février.

Trois frégates anglaises croisoient dernièrement devant notre baie; une de ces frégates, battue par la tempête, y fut jetée dans l'état le plus déplorable, & faillit y périr. Le capitaine, qui n'avoit pas été secouru à tems, se plaignit avec amertume, & même en termes injurieux. Le dey, indigné de ce ton despotique, a fait saisir la frégate & charger de fers tout l'équipage. Il a donné à l'instant au consul britannique, l'ordre de se retirer.

H O N G R I E.

De Semlin, le 25 février.

La position de Passwan-Oglou devient tous les jours plus critique. Une division de son armée a été battue récemment, dans deux rencontres, près de la rivière de Morawa. Cependant le commandant de ce corps a écrit au pacha de Belgrade, qu'il prendroit incessamment sa revanche. On apprend en effet qu'il attend des renforts nombreux de Widdin. Le gouverneur de Belgrade ne néglige rien pour faire échouer les projets de Passwan-Oglou; il leve un corps de volontaires serviens, qui sera de 6 mille hommes. Quoiquoi les habitans de la Bosnie soient divisés d'opinions, les préparatifs contre Passwan-Oglou ne continuent pas moins avec la plus grande activité. Les gouverneurs de Travnick, Banjalucko & Novi rassemblent un corps considérable de troupes, qui se rendra sous Belgrade, pour agir suivant les circonstances, tandis que les troupes de Passwan seront attaquées de front par l'armée d'Andrinople.

Le pacha de Belgrade, pour récompenser le zèle des chrétiens de la Servie qui ont vaillamment aidé ses troupes dans la conquête de Semendria, a fait venir d'ici beaucoup de vin, d'eau-de-vie & de farine, pour leur en faire présent.

Au reste, le peuple de Belgrade se réjouit de la victoire remportée sur les partisans de Passwan-Oglou, en massacrant tous ceux d'entr'eux qui tombent entre ses mains: il leur coupe la tête, & les chiens dévorent leurs restes jetés dans les rues.

I T A L I E.

De Gènes, le 4 mars.

Le citoyen Faypault, ci-devant ministre de France près notre république, est parti le 23 février pour se rendre à Rome. Le lendemain, M. Lagerwert, ministre de Suede, partit aussi pour Rome.

Une gazette de Milan, du 26 février, qui est d'ordinaire fort circonspecte dans le choix de ses nouvelles, a publié un article ainsi conçu :

« On dit que le général Berthier a requis de la cour de Naples le paiement des sommes arriérées pour la *haquenée*, le licenciement des troupes & la mise en liberté de 22 mille patriotes emprisonnés ».

Il a été ordonné à tous les habitans de Rome de consigner, sous trois jours, toutes les armes, même les couteaux longs & les stylets. Quiconque en aura en sa possession passé ce tems, sera fusillé.

Corps législatif ligurien. — Conseil des soixante.

Séance du 26 février. — Le conseil renvoie à sa commission des finances un projet d'imposition personnelle à substituer à tous les autres impôts.

On discute les moyens de forcer les débiteurs de la caisse nationale à payer, et décrète que le pouvoir exécutif pourra aussi employer la saisie personnelle.

Les émigrés donnent lieu à une autre discussion : le conseil nomme une troisième commission, qui fera un quatrième rapport sur ce sujet.

Du 27. — Un message du directoire informe le conseil que la commission civile s'oppose aux exécutions des commissaires de la trésorerie nationale. Le conseil autorise la commission civile & tous les tribunaux civils de la république à accorder l'exécution contre les débiteurs nationaux. — Le conseil invite les différentes commissions à préparer leurs rapports avec toute la diligence possible.

Du 28. — Ambrosio, au nom de la commission des finances, fait un rapport sur les moyens de généraliser les gabelles du sel, du tabac & de la viande. — Impression.

Du 1^{er} mars. — Une commission est chargée d'examiner si la permission d'embrasser l'état ecclésiastique ne doit pas être accordée seulement par le corps législatif.

Du 2. — Le conseil décrète qu'on fera rendre compte à tous ceux qui ont provisoirement exercé des fonctions publiques. La commission spéciale propose de créer un tribunal de sept membres, que le corps législatif élira hors de son sein. Ajourné.

Conseil des Anciens.

Séances des 27 et 28 février. — Le conseil approuve la résolution sur les moyens de forcer les débiteurs nationaux à s'acquitter.

Il approuve également celle sur le costume des ministres, & celle qui autorise le directoire exécutif à remplacer les consuls.

Du 1^{er} mars. Le conseil se forme en comité général pour discuter la résolution qui déporte tous les ecclésiastiques amnistiés.

Sur la motion d'Olivieri, le conseil forme une commission chargée de faire un rapport sur les moyens de limiter la liberté de la presse.

Monteverde & quelques autres députés combattent cette proposition comme inconstitutionnelle, en ce que le conseil des anciens prenoit ainsi une initiation qui ne lui appartenait pas.

Le 2 mars il n'y a pas eu de séance.

S U I S S E.

De Bâle, le 12 mars.

Notre état réclamait à Berne, depuis 1796, une partie de bronze qui étoit destinée à des canons. Ce bronze est encore, à ce que nous croyons, dans les magasins de la

fonderie de canons de cette ville. Le citoyen Mengaud, à qui nous nous sommes adressés aujourd'hui pour le savoir, a fait la réponse suivante :

« Citoyens, pour répondre à votre lettre de ce jour, par laquelle vous réclamez une partie de bronze, que vous avez, à ce que vous dites, envoyé à Berne, pour en fonder des canons pour votre Etat, je vous fais d'abord mon compliment sur l'attention que vous portez à tout ce qui peut vous intéresser, & peut-être aussi le canton de Berne, sans vous embarrasser des sollicitudes de la république française. Je vous prierai ensuite de me dire si le refus opiniâtre qu'on opposoit à tout ce que je demandois, non pour faciliter le triomphe de nos troupes, mais pour empêcher l'effusion du sang, est un motif suffisant pour moi, d'engager nos généraux à ne pas donner tous leurs soins à la destruction que vous portez aux oligarques, pour s'occuper aussi promptement que vous le desireriez d'un objet dont les troupes françaises ont plus besoin que vous pour la conquête de la liberté & le maintien de la république helvétique ».

La régence provisoire de Zurich, composée de l'ancien sénat, vient de se démettre de son pouvoir, & de convoquer les assemblées primaires.

Le gouvernement de Schaffouse a envoyé des députés au citoyen Mengaud, pour s'excuser d'avoir fait passer à Berne des troupes auxiliaires.

Les habitans de Soleure ont fait partir pour Paris une députation chargée de remercier le directoire de les avoir affranchis du joug des oligarques.

On dit que les oligarques de Berne se sont sauvés avec leur trésor & beaucoup de canons, dans les environs de Thun & dans le Haslihal.

Quoique la ville de Berne se soit rendue à discrétion, elle n'a qu'à se louer des troupes françaises qu'elle refferme.

Les habitans de la ville & des campagnes ont rendu les armes.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 12 mars.

Dans la séance de l'assemblée constituante du 10 de ce mois, Kempunbourg a fait un rapport, au nom de la commission qui a rédigé le plan de constitution, sur les propositions faites par elle le 6 mars, tendantes à faire fixer le mode de discussion de ce plan dans cette assemblée, & la manière dont il sera porté ensuite à l'acceptation du peuple. Le rapport étoit terminé par le projet de décret suivant, qui a été adopté :

1°. Le plan sera soumis à la délibération trois jours après la distribution aux membres, qui aura lieu lundi prochain (12 mars).

2°. Il sera examiné si le plan répond en général aux principes établis par cette assemblée le 22 janvier.

3°. Ces premiers points fixés, on discutera par titres & non par articles. Si la majorité de l'assemblée trouve nécessaire d'altérer les titres, c'est la commission qui le fera, d'après l'esprit de l'assemblée.

4°. L'assemblée se déclarera en permanence jusqu'à l'achèvement des discussions sur le plan.

5°. La discussion étant finie, le plan sera imprimé & répandu le même jour dans toute l'étendue de la république batave.

6°. Quinze jours après que la constitution sera répétée, les assemblées primaires seront convoquées, pour

que le peuple batave s'explique librement sur la constitution.

7°. Les assemblées seront préalablement purifiées des adversaires de l'état actuel des choses.

8°. Pour cet effet, le directoire nommera des commissaires dans les différens endroits de la république, qui convoqueront tous ceux qui sont en droit de donner leurs suffrages, pour leur faire faire et signer la déclaration du 22 janvier.

9°. Ne seront point admis ceux qui n'ont jamais été dans les assemblées primaires avant le 22 janvier; ni les adhérens du stathoudérat, du fédéralisme, etc.

10°. Les troupes nationales attachées à la révolution du 22 janvier, émettront leur vœu. Le directoire exécutif prendra les arrangemens nécessaires pour faire assembler séparément les troupes de terre et de mer.

11°. On mettra à toutes ces mesures toute l'activité nécessaire, et on leur donnera toute la publicité possible.

Dans la séance du 12 mars, l'assemblée a décrété quelques articles proposés à la suite d'un rapport fait à l'assemblée constituante il y a quelques mois, tendant à l'amélioration des fabriques bataves. Les articles décrétés portent que les membres des autorités constituées et tous les employés qui ont au-dessus de 600 liv. de revenus, seront obligés de se vêtir, sous peine d'une grosse amende, des produits des manufactures nationales.

La municipalité de la Haye est réorganisée.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 30 ventôse.

Les journaux *demi-officiels* continuent aujourd'hui l'article suivant qu'on peut regarder comme une espèce d'énigme dont, pour notre compte, nous déclarons que nous ignorons tout-à-fait le mot :

« Si l'auteur du bruit qui court (on ne dit pas quel est ce bruit) est un bon citoyen, un républicain probe & vertueux, qu'il se rassure sur le sort de la patrie ! » Il peut croire à la vertu & mépriser les bruits qui courent.

» S'il est au contraire un de ces êtres vils qui forgent eux-mêmes & sement les bruits qu'ils disent courir, » on n'a rien à lui dire ».

— C'est aujourd'hui que s'est célébrée, dans toute la république, la fête de la souveraineté du peuple. Elle a été fort brillante & fort paisible à Paris. Nous en ferons connoître les détails.

Demain s'ouvrent les assemblées primaires pour le choix des électeurs.

— Depuis que le général Augereau est arrivé à Perpignan, il se fait dans cette ville de grands préparatifs qu'on y dit destinés contre le Portugal.

D'autres lettres de Bayonne annoncent au contraire qu'il y a un rapprochement entre la république française & le Portugal; que le citoyen Segui, commissaire du directoire près des municipalités de Paris, a passé dernièrement dans cette ville, chargé d'une mission relative à cet objet, & qu'on croit même la négociation déjà avancée.

— Un convoi de 35 voiles vient d'entrer à Brest; il avoit été expédié de Nantes, sans escorte.

— On mande de Marseille, le 22 ventôse, que ce jour le port étoit fermé par un cordon de troupes de ligne; la chaîne du port fermée, &c.

Cette opération avoit, dit-on, pour objet la visite des

bâtimens neutres, pour vérifier s'il y a des Français & des Anglais, conformément aux arrêtés du directoire exécutif, du 8 ventôse.

Environ 400 marins, faisant partie d'une première levée ordonnée pour Toulon, se sont déjà presque tous rendus à leur poste. Une nouvelle levée y est, dans ce moment, en activité pour le même port, depuis le grade de novice jusqu'à celui de second maître de tout état.

— Les dernières lettres de Saint-Domingue assurent, sans donner d'autres détails, que tout est tranquille dans cette colonie.

— Le directoire exécutif, par arrêté du 23 ventôse, a lancé des mandats d'arrêts contre les nommés Terrond, ancien trésorier des états de Flandre; Stappeur, Artaud, & le Febyre-Lasséré, hommes de loix; tous demeurant à Lille, prévenus de former chez eux des conciliabules dans lesquels il se trama des complots attentatoires à la sûreté de l'état, & contre le gouvernement républicain.

Par un autre arrêté du même jour, le directoire a aussi lancé des mandats d'arrêt contre les nommés Dubreuil, dit le Manchot, et Debost, ancien commissaire de police; demeurans à Bourg, département de l'Ain, prévenus des mêmes manœuvres contre-révolutionnaires.

— Le directoire exécutif a également arrêté, le 23 ventôse, que les commandans des divisions militaires situées dans l'arrondissement de Toulon; seront tenus de mettre à la disposition des officiers d'administration de la marine, chargés de l'inscription maritime dans les quartiers dépendans dudit arrondissement, des détachemens de force armée suffisans pour parcourir les lieux où se réfugient les marins déserteurs, désobéissans & vagabons, & les ramener au port de Toulon. Ces détachemens seront chargés de parcourir les communes maritimes, les côtes & les étangs, notamment ceux des quartiers d'Arles, Cetto, Agde & Narbonne. Des bâtimens légers seront chargés de suivre ces détachemens, de visiter toutes les barques & bateaux de pêche, & d'en retirer tous les marins de service qui y seront embarqués. Ces marins seront aussitôt traduits au port de Toulon, soit par la voie de la mer, soit sous bonne & sûre escorte.

— En vertu d'un arrêté du directoire relativement à la tenue des assemblées primaires, le public est prévenu que, pendant la première décade de germinal, le bureau des passe-ports & légalisation au ministère des relations extérieures, ne sera ouvert que le matin, depuis sept heures jusqu'à huit.

Au Rédacteur du Publiciste.

On lit dans un journal, en date du 21 ventôse, « que grâce au concours et à la persévérance d'un artiste anglais, quelques citoyens zélés pour les progrès de l'industrie, viennent de porter à sa perfection l'art de filer le lin et le chanvre par des moyens mécaniques; et que le gouvernement s'est empressé d'encourager les auteurs de cette découverte, et d'accorder sa protection immédiate à l'établissement dont elle est la base. »

Cette découverte est en effet du plus grand intérêt pour la France; c'est un des résultats consolans de la révolution qui, en donnant un noble essor à l'industrie nationale, nous a déjà mérité dans plusieurs branches le rôle honorable d'inventeurs. Il est donc vrai que peu à peu la France cessera d'être tributaire de l'industrie des autres nations. De toutes les guerres contre les peuples rivaux de sa gloire et de sa jouissance, celle-là lui promet les conquêtes les

plus durables, qui rabaissera sur-tout l'orgueil des manufactures de la moderne Carthage. Nous ne nous étonnerons point que le gouvernement français ait accueilli, avec distinction, ceux qui les premiers l'ont entretenu d'un nouveau procédé propre à assurer aux Français le droit de rivaliser en ce genre avec les premières filatures de Moscou, de Pétersbourg et de Londres. Mais nous devons à la vérité, et pour la gloire des arts, de publier que les artistes dont on a parlé ne sont pas les seuls qui aient des droïts en ce genre à l'estime publique et aux encouragemens du gouvernement. Nous connoissons d'autres *filateurs* déjà recommandables par des machines à filer le coton qu'ils ont eux seuls perfectionnées; qui depuis dix-huit mois, et long-temps avant qu'en Angleterre même on eût l'idée d'une pareille découverte, avoient obtenu ce secret par mille expériences répétées; ils sont parvenus à combiner tellement le système entier de la filature du lin, qu'à l'aide de leurs mécaniques ils le préparent et le peignent avec autant de précision et d'avantage qu'ils le filent; et leurs machines, ainsi que leurs procédés, sont non-seulement entièrement différens des mécaniques annoncées, mais encore de toutes celles connues jusqu'à ce jour en Europe. Modestes autant qu'ingénieux dans leurs recherches, ils avoient résolu de ne mettre le gouvernement dans la confiance de leurs efforts industriels, que lorsqu'ils pourroient exécuter en grand ce travail nouveau et dans le même atelier peigner et filer, sur un seul métier, cinquante livres de lin par jour. Leurs mécaniques en grand sont aux trois quarts exécutées; et avant la fin de germinal, ils appelleront les savans et le public pour en juger.

Ces mêmes manufacturiers ont embrassé, dans leurs recherches, jusqu'à la culture de la matière première; et non contents de leurs essais personnels dans les environs de Paris et sur les bords de la Loire; ils ont dernièrement encore, par le canal du ministre de l'intérieur, sollicité pour termes de comparaison, la communication de tous les procédés confidentiels pour la culture et l'élaboration préparatoire du lin, dont le comité des arts et d'agriculture devoit être dépositaire.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 30 ventôse.

La séance s'ouvre; la musique exécute les airs de la liberté; les membres du conseil prennent leurs places.

Un secrétaire dépose sur le bureau un don civique de 1200 livres, fait par les grenadiers du corps législatif. — Mention au procès-verbal.

La parole est au président pour prononcer un discours à l'occasion de la fête de la Souveraineté du Peuple qu'on célèbre aujourd'hui.

Hardy, président, commence par préciser ce qu'on doit entendre par la souveraineté du peuple; c'est l'exercice de la volonté générale, seule base de tout gouvernement libre.

Ici l'orateur rappelle combien le peuple a eu d'obstacles à vaincre; combien il lui a fallu d'efforts, de courage, de persévérance et de dévouement pour reconquérir et conserver sa souveraineté depuis la résistance opiniâtre de

la cour et de ses partisans jusqu'aux tentatives récentes du royalisme; depuis le 14 juillet, journée à jamais mémorable et glorieuse, jusqu'au 18 fructidor, non moins glorieux, non moins digne de mémoire.

Le peuple a toujours vaincu, mais il faut qu'il s'assure les fruits de sa victoire; il est libre; il a donné la liberté au Batave, au Ligurien, au Cisalpin, à Rome & à l'Helvétie. Le monde est plein de sa gloire; mais si le courage fonde les républiques, c'est la raison, la sagesse, toutes les vertus & sur-tout l'amour de la patrie qui les conservent.

De grands dangers peuvent nous menacer encore; l'orateur les trouve dans les instructions données à ses agens par le prétendant, par cet homme, dit-il, dont la nature a fait une monstruosité au physique comme au moral; qui chemine en ce moment vers les climats glacés du Nord, & qui va voir en Courlande un peuple esclave & abruti, seul spectacle digne de ses regards.

La Villeurnois, dans son procès, a révélé le secret du royalisme; la Villeurnois, dit l'orateur, que l'infâme Pastoret, ce Marat du royalisme, ne rougit pas de défendre non plus que ses complices.

Ces instructions se réduisoient à se rendre maître des élections, pour écarter des fonctions publiques tous les patriotes, tous les amis de la république & de la liberté, & y placer les amis du royalisme & de l'esclavage.

Jurons donc, s'écrie Hardy, jurons que nous écarterons de ces fonctions augustes tous les amis de la tyrannie, soit qu'ils se soient rangés sous les drapeaux de Robespierre ou de Pichegru.

Et toi, peuple, qui présentes aujourd'hui, assis sur ton trône usurpé pendant tant de siècles, le plus auguste des spectacles, tu as voulu être libre; tu l'es; mais si tu veux conserver ta liberté, ne donne ta confiance qu'à des hommes éclairés, firmes, probes & amis éprouvés de la république, de la liberté, & de la constitution.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours, & la distribution au nombre de six exemplaires.

La musique joue des airs patriotiques, & la séance est levée aux cris de vive la république! vive la grande nation!

Nota. En exécution de l'arrêté pris par le conseil des anciens le 11 de ce mois, le président a prononcé un discours relatif à la fête de la Souveraineté du Peuple; le conseil en a ordonné l'impression.

LE COMPARETEUR LINÉAIRE UNIVERSEL DES MESURES; à l'usage de toutes les nations commerçantes du globe, présentant non-seulement la manière de transformer entre elles, sans calcul & par une seule ouverture de compas, toutes les mesures possibles, telles formes & dimensions qu'elles aient, & dans tel pays du monde qu'elles soient en usage, mais encore à résoudre par ce procédé les multiplications, les divisions, les opérations de change, & toutes les règles ordinaires de l'arithmétique: ouvrage utile à tous administrateurs, marchands, négocians, banquiers, teneurs de livres, architectes, arpenteurs, notaires publics, &c. & notamment à ceux qui font le commerce extérieur; par le citoyen Aubry, géomètre à Paris, chez l'auteur, rue Baillet, n. 2, près celle de la Monnoie.

Le prix du Compareteur, ainsi que du Système des nouvelles mesures, qui lui sert de pendant, est de 35 sols en feuilles, de 59 sols collés sur un seul carton, de 3 liv. collés sur deux, & de 4 liv. 10 sols avec les deux instructions.

A. FRANÇOIS.